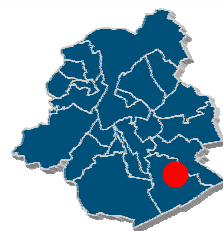




INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE D'UN PROPRIÉTAIRE BIEN AU COURANT! (ER 21)



Depuis décembre 2007, l'installation de Mr N. a produit près de la moitié de son électricité grâce à l'installation d'un système photovoltaïque. Détails de cette installation classique.

L'INSTALLATION

L'installation de Monsieur N. est de taille moyenne (10 m²) et produira environ 40 à 50% de la consommation électrique du ménage sur l'année. Le fait d'être équipé d'appareils électroménagers performants et d'avoir remplacé toutes les ampoules par des ampoules basse consommation permettent à ce ménage d'obtenir plus facilement un tel résultat.

Toute l'installation a été réalisée en deux matinées : une pour la partie électrique, une autre pour le placement des 5 modules sur la toiture.

Par la suite, la visite de 3 organismes fut nécessaire : Sibelga pour le changement de compteur général, un organisme agréé pour réceptionner l'installation et une par BRUGEL pour le contrôle du compteur de production (nécessaire pour les certificats verts).

Depuis lors, l'installation fonctionne sans problème et, lors de belles journées d'été, elle produit plus d'électricité (6,80 kWh) que ce qui est consommé par jour en moyenne (5,75 kWh), sur une base annuelle.

Sur les 30 années probables de durée de vie de l'installation, elle produira entre 27.000 et 30.000 kWh d'électricité verte dont 1/3 sera en plus valorisée grâce aux certificats verts. L'achat d'un paquet d'énergie pour une si longue période à un prix fixe est évidemment un des grands avantages du photovoltaïque. Qui peut prédire le prix de l'électricité dans 10 ou 20 ans ?



LE PROPRIÉTAIRE TMOIGNE

« Nous projetons d'atteindre la basse énergie en isolant toit, façade, châssis et sol. Nous avons investi en premier lieu dans le photovoltaïque pour profiter de la réduction d'impôt dès 2007. » commente-t-il. *« C'était juste une question de timing. Dans un ordre logique au niveau énergétique, notre choix aurait évidemment été différent. »**

Sur le plan financier, Monsieur N. ajoute *« Nous avons fait nos calculs et il en ressort que le photovoltaïque est un placement très intéressant. L'ensemble des primes et aides à la production permettent d'obtenir une rentrée équivalente à un taux d'épargne de 15% sur 10 ans. A l'heure actuelle, je n'ai pas trouvé de banque qui pouvait m'assurer un tel taux... »*

**Pour bénéficier de la prime photovoltaïque en 2009, le bâtiment doit disposer d'une isolation de toiture, ainsi que du double vitrage sur l'ensemble des fenêtres.*



Le saviez-vous?

- Le silicium, élément de base de la majorité des modules photovoltaïques est aussi un des éléments les plus abondants à la surface de la Terre. Aucun risque de pénurie à l'horizon.
- En Belgique, 3 années suffisent pour obtenir autant d'énergie de la part des modules photovoltaïques que celle qui a été nécessaire pour les produire.

DONNEES TECHNIQUES

- 9,6 m² installés en toiture, ce qui représente une puissance totale de 1.150 Watt-crête. Cette installation devrait produire entre 900 et 1.000 kWh sur l'année.
- 5 modules de silicium polycristallin installés en parallèle.
- Orientation sud-est
- Inclinaison de 30°

DONNEES ECONOMIQUES

- Coût brut : 8.500 € TVAC (2007)
- Aides financières : 6.380 €
 - Prime régionale : 3.000 € (2007)
 - Réduction d'impôts : 3.380 € (2008)
- Coût net : 2.120 €
- Rentrées annuelles : 768 €
 - Réduction sur la facture d'électricité : 180 € (900 kWh * 0,2 €/kWh)
 - Revente des certificats verts : 6,54 CV/an soit 588 €
- Temps de retour simple : $2120/768 = 2,8$ ans

DONNEES ENVIRONNEMENTALES

- Cette installation permet l'économie d'environ 430 kg de CO₂* par an soit l'équivalent de près de 3.000 km parcourus par la voiture de Monsieur N.

* 456 kg CO₂/MWh